

COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'ARC MOSELLAN

SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2020

Date de la convocation 27 Août 2020

Président Arnaud SPET

Secrétaire de séance Gérald RIVET

Membres du bureau en exercice :	21
Membres présents :	17
Nombre de votes :	17

L'an deux mille vingt, le trois septembre à dix-huit heures, les Membres du bureau désignés par les Conseils Municipaux des Communes constitutives de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan se sont réunis, dûment convoqués par lettre du vingt-sept août deux mille vingt, sous la présidence de M. Arnaud SPET au salon NICOLAS de BUDING .

ETAIENT PRESENTS :

Commune	Membre		Commune	Membre	
ABONCOURT	G. RIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	KOENIGSMACKER	P. ZENNER	<input type="checkbox"/>
BETTELAINVILLE	B. DIOU	<input checked="" type="checkbox"/>		A. SPET	<input checked="" type="checkbox"/>
BOUSSE	P. KOWALCZYK	<input checked="" type="checkbox"/>	MALLING	M-R. LUZERNE	<input checked="" type="checkbox"/>
BUDING	A. GUTSCHMIDT	<input checked="" type="checkbox"/>	MONNEREN	P. SCHNEIDER	<input type="checkbox"/>
DISTROFF	M. TURQUIA	<input checked="" type="checkbox"/>	LOUDRENNES	B. GUIRKINGER	<input type="checkbox"/>
GUENANGE	P. TACCONI	<input checked="" type="checkbox"/>	RURANGE-L.-TH	P. ROSAIRE	<input checked="" type="checkbox"/>
	M-R. CINTAS	<input checked="" type="checkbox"/>	STUCKANGE	O. SEGURA	<input type="checkbox"/>
INGLANGE	L. MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	VALMESTROFF	J. ZORDAN	<input checked="" type="checkbox"/>
KEDANGE/C.	J. KIEFFER	<input checked="" type="checkbox"/>	VECKRING	P. JOST	<input checked="" type="checkbox"/>
KEMPLICH	P. BERVEILLER	<input checked="" type="checkbox"/>	VOLSTROFF	I. CORNETTE	<input checked="" type="checkbox"/>
KLANG	A. PIERRAT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Secrétaire de séance : Gérald RIVET

ABSENCES ET POUVOIRS :

Membre absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à	Membre absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à
B. GUIRKINGER	<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
O. SEGURA	<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
P. SCHNEIDER	<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
P. ZENNER	<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	

Ordre du Jour

- 1) Multiaccueil école du Bois – Demande de subvention
- 2) Aire d'accueil des gens du voyage – Demande de subvention
- 3) Tableau des effectifs
- 4) Etudes préalables à la réalisation d'un schéma directeur de pistes cyclables / déplacements alternatifs
- 5) Divers

Le Président rappelle aux membres du Bureau Communautaire que par Arrêté Préfectoral du 19 décembre 2011, la CCAM exerce la compétence facultative « construction, organisation et gestion des structures d'accueil de la petite enfance. Crèches, halte-garderie, Multiaccueil... » à l'échelle de ses 26 communes membres.

Par Arrêté Préfectoral en date du 30 juin 2016, dans le cadre de la révision des statuts de la collectivité, le libellé de cette compétence a été reprécisé « la Communauté est compétente pour : la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de structures d'accueil collectives petite enfance ; la création, la gestion et l'animation d'un relais assistants maternels ».

À ce titre, la CCAM assure la gestion en régie du Multiaccueil « Les Coccinelles » situé à GUENANGE, proposant 25 places.

En mars 2016, la CCAM a lancé un diagnostic relatif à la réhabilitation de l'Ecole de Bois. L'EURL Bolzinger Architecte a été retenu pour celui-ci. A l'issue de cette étude, le coût estimé était de 720 000€ HT pour les travaux et 111 000€ HT de maîtrise d'œuvre et 18 000€ d'imprévus (2.5%) soit un total estimé de 849 000€ HT. Ce projet prévoyait un financement de l'état 424 500€ (50%).

Le 26 juillet 2016, l'Arrêté SGARE-2016 n°769 attribué une subvention à hauteur de 234 000€ à la CCAM au titre du Fond de soutien à l'investissement public local. Concernant la CAF, la sollicitation de subvention d'investissement n'a pas abouti. Le projet a alors été mis en attente du lancement d'une étude diagnostic complète Petite Enfance à l'échelle du territoire.

Par délibération en date du 26 septembre 2017, le Conseil Communautaire a validé le contenu d'un Schéma communautaire de développement de l'offre d'accueil de la petite enfance à l'échelle de son territoire. Cette délibération confirme le projet de déplacement du Multiaccueil Communautaire « Les Coccinelles » dans les locaux de l'ancienne Ecole du Bois à GUENANGE et l'extension de sa capacité d'accueil à 30 places.

En janvier 2018, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement BODSON-VIOT-SETECBA sur la base de la première étude estimant le montant des travaux à 720 000€. A l'issue de la mission APS, le maître d'œuvre n'a pu proposer que des scénarii estimant le coût des travaux entre 1 300 000€ HT et 2 200 000€ HT, ayant pour conséquence une augmentation trop importante de la rémunération initiale de la maîtrise d'œuvre. Par délibération en date du 06 novembre 2018, le Conseil Communautaire validé la résiliation de ce marché de maîtrise d'œuvre et le lancement d'une nouvelle consultation.

Celle-ci autorise également Le Président à procéder aux demandes de subventions nécessaires au financement de l'opération.

Conformément aux termes de la réglementation en vigueur, une convention de mise à disposition du foncier et du bâtiment de l'ancienne Ecole du Bois a été signée le 13-08-2018 entre la Commune de GUENANGE et la CCAM, permettant à la collectivité de disposer de tous les droits du propriétaire, dont la possibilité de réaliser des travaux, mais à l'exclusion de tout droit d'aliénation.

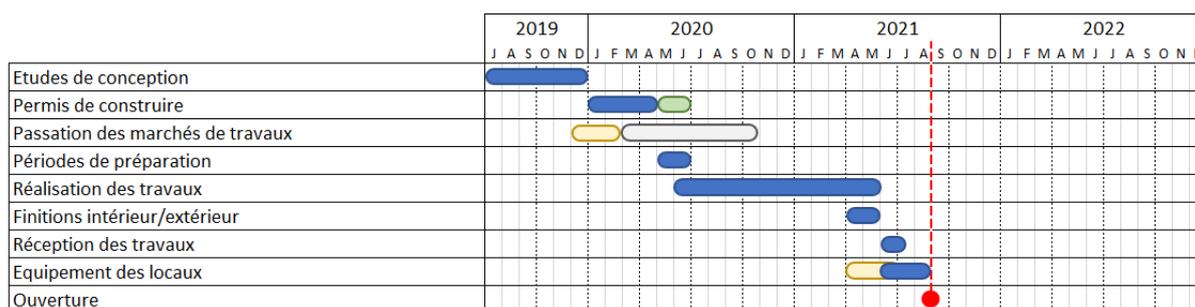
En application de cette décision, la CCAM a finalisé, le 08 mars 2019 la procédure de marché public permettant de retenir une équipe de maîtrise d'œuvre en charge de la conception et de la réalisation des travaux de réhabilitation et d'extension de ce bâtiment en Multiaccueil. A l'issue de cette procédure la CCAM a désigné le groupement dont le mandataire est la société A concept de Nancy.

La société A concept assure les missions de maîtrise d'œuvre de cette opération sous la maîtrise d'ouvrage de la CCAM. Le montant estimatif des marchés de travaux résultant de la phase d'avant-projet détaillé (APD) s'élève à 1 495 000 € HT (valeur novembre 2019) auxquels s'ajoutent 158.000 € HT de frais de maîtrise d'œuvre. La consistance des lots de travaux est la suivante :

Lot 1	Désamiantage (marché déjà réalisé)	Lot 2	Démolition – Gros œuvre – VRD- Espaces verts
Lot 3	Ossature bois – Charpente	Lot 4	Couverture zinc – Etanchéité – Bardage
Lot 5	Isolation thermique extérieure	Lot 6	Menuiseries extérieures aluminium – Serrurerie
Lot 7	Plâtrerie – isolation intérieure	Lot 8	Menuiseries intérieures bois
Lot 9	Electricité	Lot 10	Chauffage – VMC – Plomberie – Sanitaire
Lot 11	Sols durs – Faïence	Lot 12	Peinture – Sols souples
Lot 13	Equipement de cuisine		

Le programme technique détaillé de l'opération prévoit la livraison de 625 m² de surface utile, destinés à l'accueil des enfants de 0 à 6 ans ainsi que les locaux du Relais Assistant Maternel itinérant de l'Arc Mosellan. L'ensemble immobilier est installé à Guenange sur une parcelle de 3 019 m².

L'ouverture de la structure au public est prévue en septembre 2021 suivant le planning prévisionnel ci-dessous :



Le plan de financement initial (cf. délibération du 12 avril 2016) ne prévoyait que 849.000 € HT d'investissements, outre le désamiantage l'estimatif réel des travaux est à ce jour connu, il convient de demander un complément de subvention.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établirait de la manière suivante :

ESTIMATIF DES DEPENSES (€ HT)		ESTIMATIF DES RECETTES (€ HT)		
Frais de maîtrise d'œuvre	158.000 €	Subventions attribuées	FSIL	234 000 €
Montant des travaux projetés	1 495 000 €		AMITER	210 000 €
		Subventions sollicitées	PIAJE MA (CAF)	303 600 €
			PIAJE RAM (CAF)	130 350 €
			FEADER	150 000 €
		A solliciter	ETAT	246 695 €
		CCAM		378 355 €
TOTAL	1 653 000 €	TOTAL		1 653 000 €

En parallèle et afin d'équiper le nouveau Multiaccueil, certains achats mobiliers et de fournitures (type couches lavables) seront à prévoir :

ESTIMATIF DES DEPENSES (€ HT)		ESTIMATIF DES RECETTES (€ HT)		
Renouvellement d'équipement et fournitures	50 000 €	Subventions à solliciter	PIAJE MA (CAF)	25 000 €
		CCAM		25 000 €
TOTAL	50 000 €	TOTAL		50 000 €

Les membres de la commission Petite Enfance, réunis le 02 décembre 2019, ont validé le projet présenté, en phase APD. Le dépôt du Permis de Construire a été effectué le 31 décembre 2019 et ce dossier est en cours d'instruction.

Il revient donc au Bureau de se prononcer par délibération sur le projet de plan de financement prévisionnel de cette opération.

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Petite Enfance du 02/12/2019 ;

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel des travaux suivant de l'opération :

Financement	€ HT
DSIL	234 000 €
AMITER	210 000 €
PIAJE MA	303 600 €
PIAJE RAM	130 350 €
Etat	246 695 €
FEADER	150 000 €
CCAM	378 355 €
TOTAL	1 653 000 €

- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel des achats mobiliers :

Financement	€ HT	%
PIAJE	25 000 €	50 %
CCAM	25 000 €	50 %
TOTAL	50 000 €	100 %

- D'AUTORISER Monsieur le Président à préparer, passer et signer les marchés de travaux nécessaires à la construction de ce Multiaccueil ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout avenant relatif aux marchés précités dont le montant n'excède pas 5 % des montants HT initiaux ;
- D'AUTORISER document Monsieur le Président à procéder à la signature de tout document nécessaire à la réalisation effective de cette opération et à la mise en œuvre de toute procédure ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toutes décisions et à signer tout document relatif à la conception des ouvrages ;
- D'ACTER le planning prévisionnel de réalisation de l'opération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter une subvention de l'ETAT à hauteur de 246 695 €
- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les emprunts nécessaires à financer cette opération

- D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Votes : POUR : 17
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00

POINT N° 02 : AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Président rappelle aux membres du Bureau Communautaire que conformément au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Moselle, la CCAM a construit puis mis en service en 2011 l'aire d'accueil de Volstroff dénommée « Le chant du vent ».

D'une superficie totale de 11 900 m², inclus la voie d'accès depuis la RD60, elle dispose de 30 places dont 2 PMR organisées autour de 8 édicules et d'un bâtiment pour l'accueil et la gestion des installations techniques.

En 2015, l'aire a fait l'objet de dégradations volontaires et d'incendie conduisant à sa fermeture et à la réalisation de travaux de réhabilitation. La veille de sa réouverture en 2017, l'aire a de nouveau été la cible d'un nouvel incendie volontaire, détruisant les installations techniques et le bâtiment d'accueil. Depuis cette date, le site est fermé et les occupations illégales de l'aire engendrant des dégradations supplémentaires ont conduit la Communauté de Communes à condamner et sécuriser le site et son accès.

Le 30 mai 2017, le Conseil Communautaire a pris la décision d'une réhabilitation a minima de l'aire, dans le respect du Décret du 29 juin 2001 relatif aux normes techniques applicables aux aires d'accueil des gens du voyage. Courant 2018 des bureaux d'études ont été consultés en vue de réaliser une étude d'optimisation mais la démarche a été classée sans suite.

Le 25 septembre 2018, le Conseil Communautaire a délibéré en faveur de l'acquisition des 2 parcelles supportant la voie d'accès à l'Aire et appartenant à la Commune de Volstroff à l'euro symbolique. Cette décision n'a pas été suivi d'effet.

Concernant le marché de gestion du site conclu avec ADOMA, il a été résilié en mai 2018, partant du constat que l'envergure des travaux et la durée de leur réalisation n'étaient pas compatibles avec la poursuite des prestations. A cette même période, la CCAM a pris l'initiative d'un référé expertise à l'encontre de travaux électriques réalisés en 2016, en reprise d'un défaut sur les installations constaté depuis 2011. Cette expertise est aujourd'hui toujours en cours.

Ces constats ont finalement motivé la réponse d'attente de la Communauté de Communes au courrier de Monsieur le Préfet de la Moselle du 3 juin 2019, qui enjoignait la collectivité à respecter ses engagements.

Afin de se mettre en conformité avec la législation, et éviter ainsi les stationnement sauvage de gens du voyage sur les communes de l'Arc Mosellan, il est de fait nécessaire de se remettre aux normes et procéder à la réfection de l'aire d'accueil. Pour se faire, il est également proposé de solliciter des subventions auprès de l'Etat afin de réduire le coût final pour l'Arc Mosellan.

En prévision d'une réouverture de l'aire, les travaux nécessaires pour une réfection a minima portant sur :

- La réhabilitation du local de gardiennage et du local technique, y compris la fourniture et l'installation des équipements techniques et du dispositif de gestion dématérialisée du site
- La réhabilitation des 8 édicules et de leur alimentation électrique

Leur coût est estimé à 328 000 euros HT et se décompose comme suit :

- Local gardiennage et technique : 110 k€
- Edicules + défense incendie : 148 k€
- Réseau électrique interne : 70 k€

Le démarrage des travaux est envisagé en janvier 2021, après désignation des entreprises, pour une livraison en juin 2021.

Vu le champ de compétences de la CCAM point 6.1.4 « Création, aménagement, entretien et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage « le Chant du Vent » à Volstroff ;

Vu les multiples dégradations qu'a subi le site ;

Vu la nécessité d'entreprendre une réhabilitation lourde de l'équipement afin d'être en cohérence avec le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Moselle ;

Vu le montant prévisionnel des travaux, estimé à 328.000 € ;

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide par 16 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter une subvention de l'Etat de 131.200 € soit 40% du montant H.T. des travaux.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Votes : POUR :	16
ABSTENTION :	01
CONTRE :	00

POINT N° 03 : RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du tableau des effectifs

Le Président informe les membres du Bureau Communautaire d'une mise à jour du tableau des effectifs :

- 1- Création d'un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet, suite à la mutation du futur responsable des déchetteries au 14 septembre 2020 ;
- 2- Création d'un poste d'Assistant socio-éducatif à temps complet, à compter du 23 octobre 2020, afin de faire correspondre le grade avec les fonctions occupées par l'agent responsable du Relais Assistants Maternels.

Il est précisé que le tableau des effectifs sera également revu d'ici la fin de l'année pour fermer tous les postes non-nécessaires en vue d'avoir une maîtrise du nombre d'agents et de fait de la masse salariale de la collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la communauté de communes. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 4 février 2020 ;

Considérant la nécessité de créer et de supprimer les postes précédemment énumérés ;

Vu la délibération du 28 juillet 2020 relative aux délégations de pouvoirs du Conseil Communautaire au Bureau ;

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ADOPTER le tableau des emplois ci-après détaillé ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des présentes.

Cat.	Grades de la Fonction Publique Territoriale	Postes créés		Statuts		Postes en ETP	Postes pourvus au 01.09.20
		Effectif à temps complet	Effectif à temps non complet	Titulaire	Non titulaire		
	Emplois fonctionnels	2	0	2	0	2	2
A	Directeur Général des Services	1	0	1	0	1	1
A	Directeur Général Adjoint des Services	1	0	1	0	1	1
	Filière Administrative	23	0	7	3	23	10
A	Attaché hors classe	1	0	0	0	1	0
A	Attaché principal	1	0	0	0	1	0
A	Attaché	6	0	2	2	7	4
B	Rédacteur principal de 1ère Cl.	3	0	1	0	3	1
B	Rédacteur principal de 2ème Cl.	2	0	0	0	2	0
B	Rédacteur	6	0	2	1	6	3
C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} Cl.	1	0	1	0	1	1
C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} Cl.	1	0	1	0	1	1
C	Adjoint administratif	2	0	0	0	1	0
	Filière Technique	25	0	14	1	25	15
A	Ingénieur hors classe	1	0	0	0	1	0
A	Ingénieur principal	3	0	0	0	3	0
A	Ingénieur	5	0	4	0	5	4
B	Technicien principal 1ère Cl.	0	0	0	0	0	0
B	Technicien principal de 2ème Cl.	0	0	0	0	0	0
B	Technicien	5	0	2	1	5	3
C	Agent de maîtrise principal	0	0	0	0	0	0
C	Agent de maîtrise	2	0	1	0	2	1
C	Adjoint technique principal de 1ère Cl.	1	0	1	0	1	1
C	Adjoint technique principal de 2ème Cl.	2	0	1	0	2	1
C	Adjoint technique	6	0	5	0	6	5
	Filière Animation	6	0	4	0	6	4
B	Animateur principal de 1ère Cl.	0	0	0	0	0	0
B	Animateur principal de 2ème Cl.	0	0	0	0	0	0
B	Animateur	1	0	0	0	1	0
C	Adjoint d'animation principal de 1ère Cl.	0	0	0	0	0	0
C	Adjoint d'animation principal de 2ème Cl.	1	0	0	0	1	0
C	Adjoint d'animation	4	0	4	0	4	4
	Filière Médico-Sociale	13	2	7	5	14,6	12
A	Conseiller socio-éducatif	1	0	0	1	1	1
A	Infirmier en Soins Généraux de Cl. normale	1	0	1	0	1	1
A	Puéricultrice de Cl. Normale	0	0	0	0	0	0
A	Educateur principal de Jeunes Enfants	3	0	2	0	3	2
A	Educateur de Jeunes Enfants	2	0	0	1	2	1
A	Assistant socio-éducatif	1	0	0	0	1	0
C	ATSEM principal de 1ère Cl.	0	1	0	1	0,8	1
C	ATSEM principal de 2ème Cl.	2	0	1	1	2	2
C	Auxiliaire de Puériculture principal de 1ère Cl.	3	1	3	1	3,8	4
C	Auxiliaire de Puériculture principal de 2ème Cl.	0	0	0	0	0	0
	TOTAUX	69	2	34	9	70,6	43

Votes : POUR : 17
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00

POINT N° 04 : ETUDES PREALABLES A LA REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE PISTES CYCLABLES / DEPLACEMENTS ALTERNATIFS

Le Président rappelle aux membres du Bureau Communautaire que les enjeux de mobilité durable portent la Collectivité à développer l'usage du vélo sur l'ensemble de son territoire en centrant sa politique cyclable sur les déplacements quotidiens de type domicile/travail, scolaire, etc. , bien au-delà du seul usage touristique.

Pour cela elle engage les démarches qui lui permettront de concrétiser cet objectif et d'aboutir à un réseau cohérent et attractif. La première étape de ces démarches concerne l'élaboration d'un Schéma Directeur pour lequel une consultation de bureaux d'études spécialisés sera organisée courant septembre 2020 pour un démarrage des prestations en octobre.

Le montant de la prestation correspondant à l'élaboration de ce schéma directeur est estimé à 50 000 euros HT. Le financement de cette prestation peut être assuré à hauteur de 50% auprès de l'ADEME. Un financement complémentaire à hauteur de 30% peut être sollicité dans le cadre du second appel à projet DSIL au titre des projets relatifs à la transition écologique.

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 21 juillet 2020 ;

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel de l'étude relatif à l'élaboration d'un schéma directeur des pistes cyclables suivant :

Financement	€ HT
ADEME	25 000 €
DSIL	15 000 €
CCAM	10 000 €
TOTAL	50 000 €

- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter une subvention de l'ADEME de 25.000 € soit 50% du montant H.T. de l'étude.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter une subvention de l'Etat de 15.000 € soit 30% du montant H.T. de l'étude.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette étude.

Votes : POUR : 17
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à vingt heure cinquante minutes.

Le Président,
Arnaud SPET



Le Secrétaire,
Gérald RIVET

